

## TP ET VALEUR AJOUTÉE : QUELLES STRATÉGIES

**La réforme de la taxe professionnelle (LF 2006) pourrait mettre à la charge de certaines collectivités et EPCI une partie des dégrèvements accordés aux entreprises dont la cotisation calculée dépassera 3,5 % de leur valeur ajoutée. La connaissance des mécanismes de formation de cette valeur ajoutée est donc indispensable à tout développeur économique, lorsqu'il s'agira pour lui de conseiller les élus sur la stratégie fiscale à mettre en œuvre.**

### La mesure de la création de richesse

La valeur ajoutée (VA) est l'indicateur de la richesse qu'une entreprise, ou une administration, a généré par son activité. L'agrégat de la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises ou administrations d'un pays est le produit intérieur brut. Le taux de croissance du PIB est donc l'accroissement des richesses d'un pays, soit la somme des valeurs ajoutées produites par ses agents économiques.

La VA de l'entreprise sert à rémunérer les facteurs suivants :

- les salariés (salaires et charges sociales) ;
- les apporteurs de capitaux extérieurs (intérêts) ;
- les actionnaires (dividendes) ;
- l'État et les collectivités (impôts et taxes) ;
- l'entreprise elle-même, pour compenser la diminution d'actifs que génère l'activité (dotations aux amortissements).

Le solde est le bénéfice disponible mis en réserve pour réaliser les investissements futurs.

La valeur ajoutée peut se calculer de deux manières (secteur industriel et des services) :

- À partir de la production : il s'agira alors de la différence entre :

**LA PRODUCTION DE L'EXERCICE**  
Ventes +  
Production vendue (biens et services)  
Production stockée et immobilisée  
Autres produits

**LES CONSOMMATIONS EN PROVENANCE DES TIERS**  
Achats +  
Variations de stocks  
+ Autres achats et charges externes  
+ Autres charges

- À partir des comptes CERFA, par différence entre les comptes des classes 70, 71 et 72 et les comptes 60, 61, 62. La VA brute des sociétés non financières était de 828,5 milliards d'euros en 2004, selon l'Insee, se répartissant entre les salaires et cotisations sociales (57 %), et la rémunération et l'amortissement du capital (30 %), le solde nécessaire à l'investissement étant de 13 %. L'avantage de cet indicateur est d'être parfaitement connu par les administrations. Les entreprises doivent déclarer leur valeur ajoutée lors de leur déclaration annuelle de résultat, sur l'imprimé 2059-E.

### Une assiette qui dépend de la conjoncture économique

D'un point de vue macroéconomique, l'évolution de la valeur ajoutée est donc représentée par le taux de croissance du PIB.